COMMUNE DE FERRIERES-SUR-SICHON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026
L'an deux mille vingt-six et le vingt huit août à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Ferrières-sur-Sichon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GUILLON-GRAVILLON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Absents : Mme Patricia FERUGLIO-GELY, Mme Maureen BERGER, M. Pierre Michel RIAUX

Pouvoirs : M. Pierre Michel RIAUX à M. André MY, Mme Patricia FERUGLIO-GELY à Mme Martine BESSON, Mme Maureen BERGER à Mme Muriel BARTASSOT-MOULINOUX

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026

Présents : Mme Bénédicte GUILLON-GRAVILLON, M. Sébastien BARRAUD, Mme Muriel BARTASSOT-MOULINOUX, M. Jean-François CHAUFFRIAS, M. Mickaël KIBLER, M. André MY, Mme Martine Besson, M. Bastien GITENAY

Secrétaire de séance : Mme Muriel BARTASSOT-MOULINOUX

1- DELIBERATION DM INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDE DU COMPTE 203 AU COMPTE 231

Les frais d'études doivent être intégrés aux travaux par un mandat au compte 231 et un titre au compte 203.

L'intégration au compte 231 permet le cas échéant (article éligible ou non) d'inscrire la somme au regard de la base du FCTVA.

Après en avoir délibéré :

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité.

2 – DELIBERATION CONCERNANT LA TVA SUR LES LOCATIONS DE SALLES

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 256 du Code Général des Impôts (CGI).

Aux termes de cet article, les locations de salles communales sont imposables de plein droit à la TVA, dès lors qu'elles portent sur des locaux aménagés (tables, chaises…). À usage autre que d'habitation ou Agricole.

Les collectivités concernées peuvent bénéficier du régime de la franchise en base si le chiffre d'affaires issu de l'activité de location de salles n'excède par 37500€ (plafond pour l'exercice 2026 sur le chiffre d'affaire 2025).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'assujettir à compter du 1er Janvier 2027 l'activité de location de salles communales au régime de la franchise en base de TVA conformément à l'article 293 B du Code Générale des Impôts, au sein du budget principal, par code service.

3 – DELIBERATION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Madame le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance.

Sont concernés les logements vacants depuis plus de 2 ans et dénués de meubles.

Après en avoir délibéré :

- 9 voix pour
- 2 voix contre

Une autre délibération annuelle sera à prévoir pour decider du taux qui devra être compris entre 1 et 50%.

4-POUVOIR DE POLICE

Le conseil Municipal est favorable pour que Madame le Maire conserve son pouvoir de police.

Un arrêté est signé par Madame le Maire s'opposant à transférer son pouvoir de Police spéciale au Président de Vichy Communauté.

AFFAIRES DIVERSES

L'arborétum avait été proposé pour les cours de Qi gong et de Taï chi Chuan mais la salle ne correspond pas. La salle des fêtes a été proposée avec signature d'une convention.

Ecole : Classe verte en mars 2027 sur 4 jours du mardi au vendredi avec 1 journée en Forêt de Tronçais. Une demande de subvention de 1000€ est soumise à la mairie. L'école de Laprugne participerait également. Il n'y a pas de subvention pour le transport. Tronçais n'étant pas considéré dans une zone de montagne. Une demande de subvention à l'ONF va être faite.

Cantine : Point sur l'équipement : Le congélateur doit être remplacé.
Madame Bonnot Florence et Monsieur Mickaël Kibler ont donné 1 robot pâtissier. Une desserte sur roulettes serait ideal pour l'installer.

Une demande concernant du petit matériel pour les activités manuelles (loisirs créatifs) pour l'école. Se renseigner pour une ouverture de compte chez Action.

Recrutement : le 3ème cantonnier est en cours de recrutement géré Sébastien Barraud. Le depart de Michelle est repoussé.

Maison Partagée appel d'offre : lot carrelage en cours. Réunion CAO. La convention avec le Diocèze est en cours entre notaires et avocats.

Deux maisons posent problèmes : dossier en cours : Maison de Monsieur Ricard et de Monsieur Bujuklian tous deux décédés.

Madame le Maire a eu un entretien avec France Travail. Développer des points.
Agir sur une première approche, formation proposée par France Travail.

Nid de frelons sous la mairie à enlever.

Une réunion avec Audrey Gérard concernant l'église est prévue le vendredi 16 octobre à 17h en mairie.

Vu Madame le Maire,
Bénédicte GUILLON-GRAVILLON

